

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 28 mars 2014 à 20 heures 00

ARRIVÉE

10 AVR. 2014

Direction des Collectivités Territoriales
et des Affaires Juridiques

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Mme Claudie CAISSUTTI, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux élus

N° de délibération
D2014-01-01**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 15
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation
24 mars 2014**Objet****Election du Maire****Date d'affichage**
31 mars 2014**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	M. MARION J.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme BOULANGE R.
Mme PIQUEMAL A.	M. GIRARD G.	Mme DAUMAIL M.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	Mme CAISSUTTI C.
Mme MARTIGNON S.	Mme PREVOT N.	M. MARTIN M.

Etaient excusés : Néant**Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 20h00, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de mme Claudie CAISSUTTI, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux élus, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installés :

M. WOLLJUNG	M. OLEKSIUK	Mme PIQUEMAL
M. MULLER	Mme MARTIGNON	M. POINSIGNON
Mme LUBNAU	M. GIRARD	M. FALLITO
Mme PREVOT	M. MARION	Mme BOULANGE
Mme DAUMAIL	Mme CAISSUTTI	M. MARTIN

... dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Claudie CAISSUTTI, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil choisit pour secrétaire de séance mme Nadège PREVOT

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :


- M. WOLLJUNG Serge 14 voix

M. WOLLJUNG Serge ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire, et est installé.

M. WOLLJUNG Serge déclare accepter d'exercer cette fonction.

Fait à Silly sur Nied, le 31 mars 2014

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied


Signature et cachet